

Présentation brève et synthétique des budgets 2016 de la commune de Saint-Gence

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'«une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune : www.saint-gence.fr

La commune de Saint-Gence gère deux budgets :

- le budget général qui retrace les activités communales ;
- le budget du lotissement de la Gagnerie qui retrace les opérations dépenses/recettes de cette opération.

Chaque budget doit obligatoirement être équilibré en fonctionnement et en investissement et doit dégager les ressources suffisantes de son fonctionnement pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer ses investissements (c'est l'autofinancement).

La commune ne peut pas, contrairement à l'Etat, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement.

L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer des dépenses d'investissement.

Orientations et projets communaux

- Faire des économies de fonctionnement pour compenser la baisse des dotations de l'Etat, mais sans détériorer la qualité des services publics ;
- Maintenir la priorité donnée à l'éducation de la jeunesse avec le développement des équipements de nos deux écoles et la poursuite des activités péri scolaires accessibles à tous ;
- Poursuivre l'effort de la commune pour accompagner le tissu associatif, ainsi malgré le contexte, les subventions aux associations augmentent de manière significative ;
- Continuer à mener les investissements dont la commune, les citoyens et les entreprises locales ont besoin.

Le contexte national

Depuis 2014, toutes les communes doivent faire face à une diminution drastique des dotations versées par l'Etat. Ces dotations sont pourtant essentielles et permettent le financement de ses services publics.

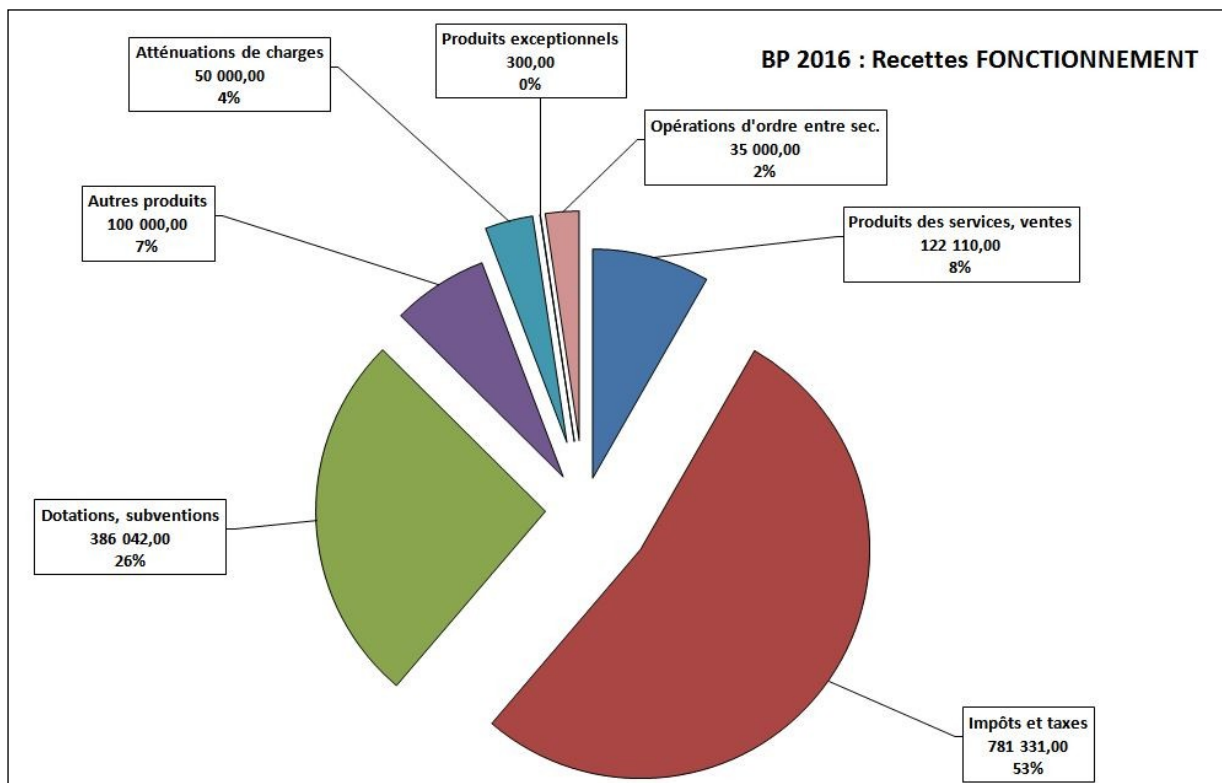
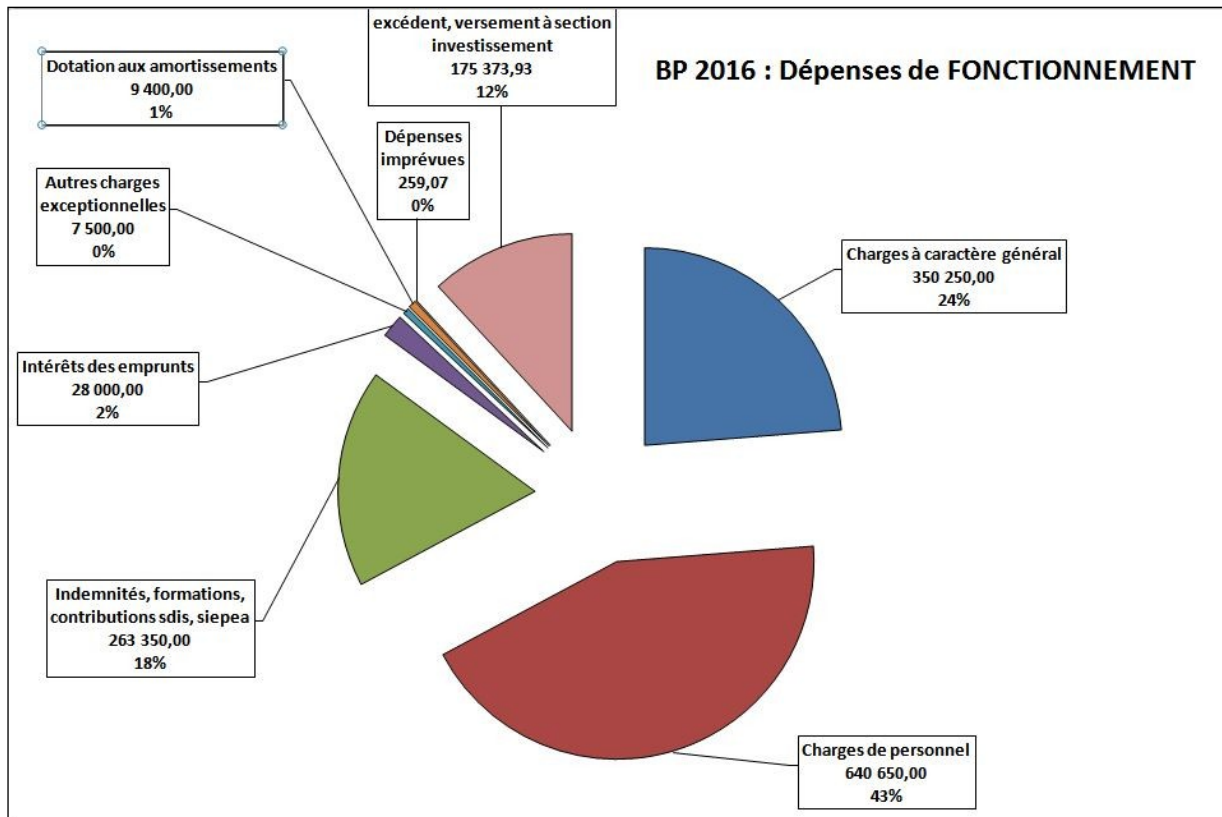
Dans le cadre de son plan d'économie visant à résorber les déficits publics, l'Etat a décidé de baisser de 30% les dotations versées aux collectivités entre 2014 et 2017.

En 2013, la commune percevait 262 000 euros, en 2016, le budget prévoit 202 000 euros, soit une baisse de 60 000 euros !

Malgré cette diminution, le Conseil municipal a décidé de limiter la hausse des taux d'imposition à 2.0% pour la taxe d'habitation, à 1.5% pour le foncier bâti et décidé de conserver le taux du foncier non bâti. Cela va représenter environ 10 000 euros de produits supplémentaires par rapport à 2015 (à mettre en rapport avec la baisse de la DGF d'environ 25 000 euros sur la même période).

Fonctionnement

Préserver un autofinancement suffisant est un objectif majeur pour réaliser les investissements prévus, cela suppose la poursuite des efforts et une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement.



Quelques explications :	
<u>Charges à caractère général</u> : elles se composent des achats, des prestations de services extérieurs ... Exemples : eau, électricité, téléphonie, alimentation pour le restaurant scolaire, fournitures scolaires, entretien des matériels, assurances ...	<u>Produits des services, ventes</u> : ce sont les recettes générées par le restaurant scolaire, les garderies municipales, la location de la salle polyvalente ...
<u>Charges de personnel</u> : elles regroupent notamment les rémunérations et les charges sociales mais aussi les impôts et taxes qui s'y rapportent.	<u>Atténuations de charge</u> : les versements de l'état pour les emplois aidés (Emploi d'Avenir) et les remboursements de salaires pour les employés en arrêt de maladie (à partir du 11 ^{ème} jour)
	<u>Autres produits</u> : les revenus immobiliers (loyers) et les remboursements de salaires pour les employés mis à disposition de Limoges-Métropole pour des travaux de compétence intercommunale (assainissement, voirie ...)

La section FONCTIONNEMENT du budget adopté s'équilibre à 1 474 783.00 euros et fait apparaître un excédent de 175 373,93 euros qui permet de financer les investissements. C'est l'autofinancement.

Investissements

Le Conseil municipal a approuvé le programme pluri annuel d'investissements avec **la construction du gymnase** qui va être précédée de la mise en place d'un **réseau de chaleur** avec chaudière à granulés bois à partir d'avril 2016. De plus le budget prévoit la poursuite des **aménagement des écoles** et de **locaux de l'ancienne mairie** et la mise à niveau de **l'éclairage public** avec le remplacement des lampes à vapeur de mercure interdites à la vente depuis 2015.

En 2016, la commune de Saint-Gence va investir 186 000 euros pour mettre en place le réseau de chaleur et 396 000 euros qui constitueront la première tranche de la construction du gymnase avec les travaux de terrassement et de gros œuvre.

Le coût du remplacement des lampes à vapeur de mercure se monte à environ 74 000 euros mais devrait permettre une économie de fonctionnement significative.

Des dossiers de demande de subvention (Ademe, Conseil régional, FEDER) étant en cours d'instruction, dans le Budget primitif ne figurent que les montants de subvention notifiés : 17 000 euros pour le réseau de chaleur, 195 000 euros pour la première tranche du gymnase et 44 000 euros pour l'éclairage public.

Enfin, 350 000 euros d'emprunt d'équilibre sont inscrits en recettes.

La section INVESTISSEMENT du budget adopté s'équilibre à 1 138 080.01 euros avec 729 510.00 euros de travaux.

Budget annexe du lotissement de la Gagnerie

Compte-tenu des trois dernières ventes de terrains qui vont intervenir en 2016, le budget annexe La Gagnerie sera soldé et son excédent éventuel reversé au Budget principal.

Présentation synthétique BP2016

06-avr-16

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
	résultats 2015	bp2016		résultats 2015	bp2016
Total 011	367 107,89	350 250,00	total 70	Produits des services, ventes	139 435,37
Total 012	629 762,30	640 650,00	total 73	Impôts et taxes	780 104,13
Total 65	230 371,73	263 350,00	total 74	Dotations, subventions	406 687,34
Total 66	30 880,39	28 000,00	total 75	Autres produits	100 296,68
Total 67	650,00	7 500,00	total 013	Atténuations de charges	50 479,69
Total 042	20 676,19	9 400,00	total 76	Produits financiers	2,66
Total 22	0,00	259,07	total 77	Produits exceptionnels	38 306,20
Total 023	277 077,32	175 373,93	total 42	Opérations d'ordre entre sec.	41 213,75
total des dépenses réelles	1 279 448,50	1 299 409,07		total des recettes	1 556 525,82
	1 556 525,82	1 474 783,00			1 474 783,00

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
	résultats 2015	bp2016		résultats 2015	bp2016
Total 001		260 294,09	Total 010	Dotations, fonds d'investissement	334 105,16
Total 016		124 000,00	Total 013	Subventions d'investissement	237 425,00
Total 020		13 000,00	Total 016	Emprunts	350 000,00
Total 021		79 500,00	Total 20	Frais études	0,00
Total 023		602 010,00	Total 021	Virement de section de fonc.	175 373,93
Total 020		0,00	Total 024	Cession d'immobilisation	7 500,00
Total 040		35 000,00	Total 040	Amortissement	9 400,00
Total 041		24 275,92	Total 041	Opérations patrimoniales	24 275,92
total		1 138 080,01	total		1 138 080,01